

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 42

Artikel: Tsachâo et lâivrès
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tôt par un certain nombre de médecins scandinaves, la méthode se révéla des plus efficaces. C'est ainsi qu'en janvier 1894, M. Feilberg, médecin en chef de l'hôpital de Copenhague, l'appliqua avec un entier succès à onze malades, dont huit étaient gravement atteints. Dans aucun cas la fièvre et la phase de suppuration ne sont apparues et tous les malades ont quitté l'hôpital sans présenter de cicatrices.

En résumé, il ressort de ces exemples que par l'exclusion de certaines radiations lumineuses on met les varioleux dans des conditions de résistance plus considérable à l'infection.

Le traitement en tous cas est à la fois simple et facile; écrans de verre rouge sur les fenêtres, rideaux rouges autour du lit, globes rouges autour des lampes et — précaution indispensable — ne pas exposer les malades, même pendant de très courts instants, à la lumière du jour jusqu'à ce que les vésicules soient complètement desséchées.

La passion

au Théâtre de la place du Tunnel.

Un théâtre ambulancier, d'un caractère tout particulier, a été installé dernièrement sur la place du Tunnel, à Lausanne. Chaque jour on y donne une pièce intitulée: *La passion de Notre Seigneur Jésus-Christ*, drame en 15 tableaux, dont tous les rôles sont remplis par des personnages bibliques, tels que Jésus-Christ, la Vierge Marie, Pilate, Judas, Marthe, un ange, etc. Les quinze tableaux représentent toute la scène de la *Passion*, depuis le Baiser de Judas jusqu'à la Résurrection.

Ce genre de représentation a pu paraître étrange à un certain nombre de personnes. Il nous reporte en effet vers le moyen-âge, c'est-à-dire à la fin du XV^e et au XVI^e siècle, où l'on jouait les *mystères*, espèces de drames religieux, représentés le plus souvent en plein air. Au temps de la Réformation, l'Eglise se servait de ce genre de spectacle comme moyen d'édification et de prédication. C'était une mise en action, sous les yeux des fidèles, des principaux épisodes des Evangiles, entre autres la naissance et la passion du Sauveur.

Lorsque le réformateur, Théodore de Bèze, l'ami et le successeur de Calvin, était professeur à l'Académie de Lausanne, récemment fondée, et où il resta neuf ans, il composa pour ses étudiants son drame, *Le sacrifice d'Abraham*, qu'ils jouèrent en 1550.

« La meilleure scène de ce drame, nous dit M. Philippe Godet, dans sa très intéressante *Histoire littéraire de la Suisse française*, est celle où Abraham enlève Isaac à sa mère. Celle-ci redoute quelque danger mystérieux, et un dialogue rapide s'engage entre les époux :

- C'est quelque entreprise secrète ?...
- Mais telle qu'elle est, Dieu l'a faite.
- Il n'ira jamais jusque-là...
- Dieu pourvoira à tout cela.
- Mais les chemins sont dangereux...
- Qui meurt suivant Dieu est heureux.

Les perplexités du père, au moment du sacrifice, le combat qui se livre en son âme, les doutes qui le viennent assaillir, sont rendus avec une énergie poignante.

C'est sans doute à Théodore de Bèze, ajoute M. P. Godet, que l'on doit la première de ces représentations d'étudiants, devenues si fréquentes dans nos Académies et qui sont une part de notre vie littéraire. »

L. M.

Tsachão et làivrés.

Quand l'est qu'on medzè ti lè dzo dàl truffès boulaîtès avoué dè la campòuta et dáo bouli àobin dáo bacon, cein vo fà plliési dè croussi on iadzo on fin bocon et onna bouna làivra est adè 'na bouna làivra !

Po que séyant destra bounés, faut pas lè couairè coumeint on bocon dè bouli, mà on copè la bite pè galès quartai qu'on fà godzi tandi cauchiès dzo dein 'na toupena avoué dáo vin rodzo, pu on lè met mitená dein lo tuffy avoué cè vin et on fabrequè 'na sauça avoué dè la cranma et on moué d'autrè bougrèri qu'on mèclliè dein lo resto et quand tot cein a bin borbottà, on pào s'ein reletsì lè pottès bin adrài, kà cein est rudo bon.

Mà, po avài 'na làivra, faut ètrè tsachão et avài on permis; pu, n'est pas onco lo tot: faut savài bin meri quand y'ein a iena que frinnè permi lè z'adzes et lé bossons, kà, cliào bitès n'atteindont pas qu'on aulé lào mettrè dè la sau dezo la quiua et faut sè mettrè ein jou quand faut.

L'ai ia assebin tsachão et tsachão; lè z'ons sont dàl tot fins po maniyi on pètauu et l'ai vont po tot dè bon; mà y'ein a dàl z'autro, que ne sariont papi fottu dè fèrè on carton à on abbayi, et que preignont tot parài dàl permis; mà n'est rein que po la braga et po fèrè à vairè ài dzeins que sont dàl crànes zigues; assebin cliào z'iquie revignont sovent à l'hotò avoué rein, kà onna làivra lào passeràl bin eintremi lè tsambès que ne sariont papi serrà lè piautès, tant l'ont poaire.

Adon, quand vulliont allà tsassi, sè làivont dè grand matin et mettont 'na carletta, onna veste ein futaine, qu'a dàl fattès que tignont tota la droblire dè derrài, tot coumeint cliào dàl couastro, pu mettont dàl grantès gamachès que vont tantqu'ia la copetta et lè vouaiquie via avoué lo chernier et lào fusi. Mà, cràidès-vo petètrè què cliào tsachão que vo dio, s'escormantsont à farfouilli permi lè prà et à forradzi permi lè bou! Nefà: vont tot bounameint s'einfattà dein 'na pinta d'on veladzo pas trào llien et io quartettont tota la matenà, et quand l'ont bin adrài, djuont ào binocle et l'après-midzo sè passè dinse; adon, revignont tsau pou à l'hotò, mà, devant dè reintrà à la baraquà, vont queri tsi on boutsi àobin io que sai 'na làivra que l'ont atsetà d'avance lo dzo devant et la montront à lào fennès ein lào de-seint:

— Vouaitie-vai la balla làivra que y'è tià hoai! hein! ne ve jamé à la tsasse por rein, mè!

Et la fenna est tota conteinta.

Lo grand Sami fasàl dinse. Onna né que s'étai ramenà à l'hotò avoué 'na làivra que l'avài tià à « porte-monnaie portant, » coumeint diont, la fenna l'a ressi po allà passà la veillà tsi lo syndico que lè z'avài invità. Et l'ai sont zu. L'ont dévezà dè çosse et dè cein, pu lo syndico sè met à derè:

— Dis-vai, Sami, compto que te mè gardéré on bocon dè clià làivra que t'as atsetà tsi lo boutsi d'amont!

— Coumeint! te l'as atsetaie! l'ai fa sa fenna, et porquieit m'as-tou de que te l'avài tiàie à la tsasse, tsancro dè dzanliào que t'è! atteinds pi!

Di bio savài, lo Sami est venu rodzo coumeint on pavot d'ourè qu'on savài l'affère, et l'a du bon grà, maugrà avoué la frinna quand l'assesseu l'ai eût de que l'étai lào serveinta, que sè trovavè tsi lo boutsi quand payivè la bite, et que lào zavài cein redipetta.

Maradage.

Le *Nouvelliste vaudois* rappelait l'autre jour le tourniquet que la ville d'Aubonne avait fait construire, au temps de L. L. E. E. de Berne pour punir le maradage dans les vignes. Nous ajouterons que ce moyen de répression avait été mis en usage non seulement à Aubonne, mais dans plusieurs autres localités, témoin ce que nous raconte M. L. Favrat, dans l'énumération des *surnoms des communes vaudoises*, pour ce qui concerne Grandson:

Du temps de L. L. E. E., dit-il, le Conseil de ville, pour arrêter le maradage dans les vignes, décida de faire construire une cage de fer de forme cylindrique, avec des manivelles aux extrémités, et assez grande pour qu'un homme y pût entrer. Ordre fut donné d'y mettre les maraudeurs et de les y tourner jusqu'à ce qu'ils fussent tout étourdis, *canque füssont töt étordo*, ou du moins jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le corps du délit.

Le maréchal de commune fut donc chargé de confectionner la dite machine, soit tourniquet, comme on l'appelait. Or un jour le garde-champêtre prit un vieux bouc en flagrant délit de maraude et il fut décidé qu'il y passerait comme les autres. Deux forts lurons saisirent l'animal qui faisait résistance, le lièrent dans la cage et le tournèrent bien et dûment. Mais le châtement exécuté le bouc était hors d'état de nuire; il était sans vie. Telle est la légende ou du moins la version qu'on nous a communiquée, et d'où est venu le surnom de *vire-bocan*, donné autrefois aux gens de Grandson.

On sait d'ailleurs que chaque commune vaudoise avait son surnom provenant de quelque fait arrivé dans la localité et pouvant prêter à la critique ou au persiflage. Le *Conteur Vaudois* a publié dans le temps la liste de tous ces surnoms, d'après les recherches longues et minutieuses faites à ce sujet par L. Facrat.

Ce qui précède nous remet en mémoire un cas de maradage bien plus récent, et qui aurait pu, s'il s'était présenté sous le régime bernois, mettre au tourniquet, non le maraudeur, mais le garde-champêtre lui-même.

C'était aux environs de Sion, quelques jours avant les vendanges. Un garde-vignes, après s'être assuré que personne ne l'observait, se mit à cueillir les plus belles grappes qu'il était chargé de surveiller et en remplit ses poches. Un propriétaire voisin, qui avait observé la chose, passe dans la vigne contiguë à la sienne, et se baissant tout juste assez pour être vu du garde-vignes, remplit ses poches de feuilles. L'agent s'approche du délinquant, et après lui avoir adressé une verte mercuriale, le conduit au poste de police.

Arrivé là, nouvelle remontrance du garde, qui cherche à faire comprendre au coupable tout ce qu'il y a de honteux dans la conduite d'un propriétaire de vignes, qui pourrait vendre à son aise sur son terrain, et qui préfère marauder sur la vigne d'autrui. Le soi-disant coupable laisse dire et se voit condamner à l'amende.

— Mais, fait-il tout à coup, avant de m'exécuter, je prierais monsieur le garde de bien vouloir vider ses poches, après quoi je viderai les miennes.

Le malheureux garde obéit!

Le propriétaire injustement accusé, eut l'âme assez bonne pour ne pas ajouter à sa confusion en lui retournant son sermon. L. M.

Chapeau neuf.

M. Manillou va sortir pour ses affaires, il fait un soleil superbe.

— Donne-moi mon chapeau neuf, dit-il à sa femme.

— Ton chapeau neuf! s'écrie Mme Manillou; pourquoi faire?

— Pour sortir, parbleu! Si j'ai acheté un chapeau, c'est pour m'en servir.

— Le vieux est encore bon.

— Il est hors d'usage; les poils sont rougis par le temps, usés par places; je ne peux plus le mettre.

— Le soir, à la lumière, cela ne se voit pas, dit Mme Manillou.

— Il est deux heures de l'après-midi.

— Prends ton chapeau neuf, dit Mme Manillou avec un soupir. J'espère que tu en auras soin.

— Je ne suis pas un enfant.

— Les hommes sont si peu soigneux; un chapeau de quatorze francs!

— Les tiens coûtent davantage.

— C'est cela! reproche-moi ce que je dépense,